

## AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA SOCIETE GLECCCL *Cité internationale-Centre des Congrès de Lyon*

La **CCSPL** prend connaissance de la signature au 15 décembre 2016 d'un avenant de prolongation au contrat d'affermage signé avec le délégataire, la société GL Events Cité Centre des Congrès de Lyon.

La commission souligne le maintien du positionnement national de la destination Lyon, 2e au classement de l'UAI (Union des Associations Internationales), et toujours dans les 20 premières villes européennes organisatrices de congrès scientifiques et associatifs internationaux.

Quant au Centre des Congrès, la CCSPL note la progression de l'activité spectacles et une baisse de l'activité « tourisme d'affaires » par rapport à 2015 ; celle-ci s'explique par la tenue de l'Euro 2016, qui a pénalisé l'activité du mois de juin et impacté la disponibilité hôtelière.

**En ce qui concerne les données financières** la CCSPL constate la stabilité du chiffre d'affaires, malgré un léger retrait cette année (-2%), et une répartition stable des produits et des charges. Elle relève, en lien avec l'activité, le versement à la Métropole d'une redevance inférieure de 3% à celle de 2015.

La commission se félicite de la réalisation par le délégataire de travaux au titre du **Gros Entretien Renouvellement**, concernant notamment une partie du renouvellement du Système de Sécurité Incendie (SSI), représentant 74K€ sur 78K€ provisionnés, et un cumul de 1 355K€ sur 1 510 K€ prévus au contrat.

La **CCSPL** remercie une nouvelle fois la Métropole de Lyon pour les investissements réalisés qui font du Centre des Congrès de la Cité internationale de Lyon l'un des meilleurs équipements de l'agglomération en termes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Elle tient par ailleurs à souligner les très bons retours sur la qualité de l'accueil, notamment grâce au dispositif d'accueil « Lyon Welcome Attitude ».

Quant au **développement durable**, la commission se félicite du renouvellement de la certification ISO 14001 (jusqu'en septembre 2018). Elle prend connaissance des actions menées en matière d'économies d'énergie, de formation du personnel et des moyens mis en œuvre pour améliorer le tri des déchets et la consommation d'eau (information auprès du public sur les éco-gestes, suivi des taux de tri des déchets, relevés mensuels de compteurs d'eau).

Enfin, la commission note, pour 2017, la réalisation d'une enquête de satisfaction qui donnera lieu à la mise en place de chantiers d'amélioration.